

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Sacha Vuadens intitulée : « Horaire CFF 2025 : Et Nyon dans tout ça, et Nyon après ça? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Sacha Vuadens intitulée : « Horaire CFF 2025 : Et Nyon dans tout ça, et Nyon après ça ? » déposée le 27 mai 2024.

Préambule

Chaque année, les horaires des transports publics de l'année suivante sont mis en consultation auprès des partenaires afin de permettre de déceler des oublis ou des erreurs dans l'horaire.

Ces horaires sont le fruit d'une collaboration qui se déroule en amont de la consultation entre les transporteurs, les cantons et les communes. Les changements horaires des années précédentes présentaient des changements mineurs.

Comme expliqué dans le communiqué de presse de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) du 21 mai dernier¹, l'horaire 2025 sera adapté pour répondre aux attentes de la clientèle en matière de ponctualité tout en réalisant les travaux nécessaires pour l'entretien et l'amélioration des lignes CFF en Suisse occidentale.

Il s'agira du plus grand changement d'horaire en Suisse romande depuis Rail 2000. Cet horaire dit « de chantier » sera valable une dizaine d'années et sera évolutif en fonction de la mise en œuvre des nouvelles infrastructures.

Dans le cadre de la consultation dont le délai était fixé au 9 juin 2024, la Municipalité a été sollicitée par une interpellation afin de répondre aux questions ci-dessous :

I. Quelle est le sentiment de la Municipalité à la découverte de ces nouveaux horaires ?

Le changement d'horaire 2025 avait déjà été annoncé en 2023. La desserte en termes de nombre de courses de trains IR et RE reste identique à celle de l'horaire 2024.

L'impact principal pour la Ville de Nyon est le décalage des horaires des départs des trains entre 4 et 10 minutes.

Ce décalage impactera les habitudes des usager-ère-s qui devront s'adapter à ce changement. Toutefois, il en résulte un horaire qui a l'avantage d'offrir pour chaque direction (Genève et Lausanne) un départ toutes les 15 minutes, alternés entre IR et RE, selon les figures 1 à 3.

Les deux trains directs journaliers vers Bienne sont supprimés. Cette suppression est compensée par une offre plus étoffée jusqu'à Neuchâtel.

Enfin, les trains de grande ligne seront accessibles par la gare de Renens au lieu de la gare de Morges.

¹ www.ctso.ch > Communiqué de presse Horaire 2025

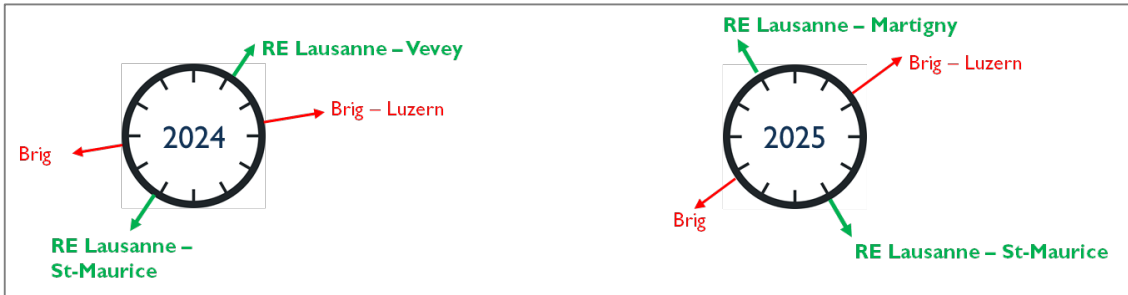


Figure 1 – départs 2024 et 2025 en direction de Lausanne



Figure 2 – départs 2024 et 2025 en direction de Genève

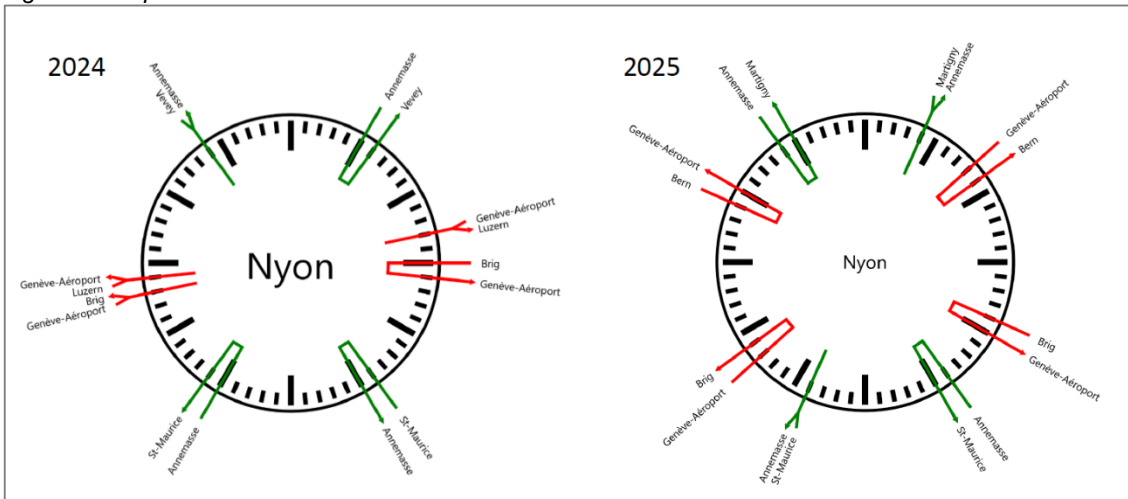


Figure 3 – départs 2024 et 2025 dans les deux directions

Concernant les bus, les horaires ont été adaptés afin de maintenir des correspondances dans les deux directions dans un travail de collaboration avec le Canton, la Région de Nyon, les communes concernées et les transporteurs.

Finalement, il n'y a aucune modification apportée sur les deux lignes de la CGN (Lausanne – Nyon – Genève et Nyon – Yvoire).

2. Quel est l'impact de ces horaires sur les développements prévus pour Nyon dans le cadre de Léman 2030, mais également des programmes de développement stratégiques (PRODES 2025, 2030 et 2035 notamment) ?

Ces horaires soumis dans le cadre du changement d'horaire 2025 sont le fruit d'un arbitrage entre le maintien d'une offre la plus complète possible et la réalisation de requalifications majeures sur le réseau ferroviaire.

L'horaire dit « de chantier » permettra donc la réalisation des projets mentionnés sans pour autant provoquer de rupture conséquente de l'exploitation ferroviaire. Les objectifs du PRODES 2035 seront ainsi atteints.

3. Quels sont les changements concrets pour les passagères et passagers prenant le train à Nyon, notamment en termes de fréquence, correspondances et temps de parcours ?

Les temps de parcours sont prolongés sur les lignes CFF avec, comme ordre de grandeur, moins de 10 minutes supplémentaires entre Genève et Sion.

Les correspondances sont assurées avec environ 5 à 15 minutes d'attente pour les deux directions Genève et Lausanne. Les bus urbains ayant une cadence de 15 minutes n'assurent quant à eux, pas de correspondances avec les CFF. En revanche, les horaires des bus régionaux seront adaptés en conséquence.

4. Est-ce que les impacts sur les lignes urbaines et régionales ont déjà été évalués en amont de l'annonce des CFF ? Sinon, quand cette évaluation aura-t-elle lieu ?

Un travail de coordination est réalisé depuis l'année 2023 entre le Canton, la Région de Nyon, les communes concernées et les transporteurs. Comme déjà mentionné, les bus urbains ne sont pas soumis à correspondance, en revanche les horaires des bus régionaux seront adaptés en conséquence.

5. Est-ce qu'une communication spécifique à la population transitant par Nyon est prévue ?

Les CFF et les transporteurs prévoient une communication dédiée qui sera relayée par la Ville, avant l'entrée en vigueur du nouvel horaire.

6. Quelles sont les remarques que la Ville compte formuler lors de cette consultation ?

Un processus de collaboration entre les différents partenaires est effectué depuis 2023.

La présente consultation du projet horaire avait pour objectif d'identifier des problèmes mineurs et des erreurs dans l'horaire. Aucun problème n'ayant été identifié, la Ville de Nyon n'a pas émis de commentaire.

7. Est-ce que la Ville de Nyon fait partie d'instances pouvant défendre ces intérêts en matière ferroviaire comme l'association Oustrail ? Si non, compte-t-elle le faire ? Sinon pourquoi ?

La Ville de Nyon est membre de CitrapVaud et de la Région de Nyon, deux associations actives défendant les intérêts des communes en matière ferroviaire.

Par ailleurs, la Ville est représentée par la Région, elle-même représentée par le Canton, autorité en charge de défendre ces intérêts en matière ferroviaire, notamment au sein de la CTSSO (Conférence des transports de Suisse occidentale).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 juin 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia